

N°434 — FEVRIER 2023

UN AN DE GUERRE : UN RÉVEIL BRUTAL DANS UN MONDE DISLOQUÉ

EDITO

En ce mois de février, il aurait été bien incongru de ne pas revenir sur la guerre en Ukraine, à quelques encablures de douze mois de combats, lesquels sont entrés en résonance avec la question agricole, puisque l'Ukraine, comme la Russie, figurent parmi les grands fournisseurs mondiaux de denrées agricoles. Un an de guerre, sans perspective crédible d'en sortir à court terme, sonnait en quelque sorte le réveil brutal d'une mondialisation aux effets bien trop anesthésiants pour évaluer le risque de guerre. Cuisant échec d'un monde qui a cru en la vertu pacificatrice d'un modèle assis sur la production et l'échange de richesses.

Le coup de semonce de 2014 n'y a rien fait. L'annexion de la Crimée fut un choc, mais pas au point de se laisser aller à penser qu'elle ouvrirait la voie au retour de la guerre à quelques milliers de kilomètres de Paris, à évaluer la stratégie de puissance d'une Russie construisant patiemment son hostilité géopolitique, et, à bien y regarder, agricole, envers l'Occident. Car c'est bien à un rétablissement des stratégies impériales que nous assistons. Et les sociétés occidentales, depuis l'avènement de la mondialisation et l'éloignement historique de la guerre, se sont abondamment convaincues que les logiques de confrontation auraient à s'effacer devant la coopération des nations.

Fin de partie

Portées par la croyance en un monde global harmonieux, assis sur la richesse matérielle et la coopération entre les peuples, les sociétés occidentales ont pensé que leurs aspirations à la paix l'emporteraient nécessairement sur les convoitises territoriales et des ressources détenues par les autres nations, ainsi que sur les intentions belliqueuses au fondement desquelles se situe le fonctionnement de ces sociétés. Brutal retour de l'histoire – était-elle si éloignée que cela d'ailleurs ? – qui fait des Etats dotés d'attributs de la puissance et dont les enjeux stratégiques sont, radicalement, leur apanage, les maîtres du jeu international. Un an après, le temps présent et futur est à l'effacement des bons sentiments sociétaux.

Certes le fait militaire est là. Il draine avec lui la question de l'énergie et de l'alimentaire. En temps de guerre, l'état de dépendance affiché et vécu, agite le spectre de la pénurie qui guette le monde. Quel curieux paradoxe ! Hier stigmatisé par ses pénuries, par ses longues files d'attente qui illustraient la faillite de l'économie administrée – celle de l'Union soviétique en particulier – c'est aujourd'hui l'Occident qui se prend à craindre les restrictions et annonce la mise en œuvre de la sobriété. Renversement dont l'histoire est fine actrice. Hier, l'abondance à l'Ouest, les pénuries à l'Est. Aujourd'hui, les restrictions en Europe, les ressources à l'Est. Qu'on en juge d'abord par la faible récession enregistrée par la Russie alors que l'on avait prévu son effondrement économique, et par son excédent commercial qui, à la faveur de ses exportations de pétrole et de céréales et malgré les sanctions, a franchi le seuil des 220 milliards de dollars en 2022. Un résultat qui contraste avec l'abyssal déficit commercial en produits énergétiques de la France, qui plonge l'économie nationale dans un déficit global au voisinage des – 170 milliards d'€, un record. Un déficit commercial qui atteste des défaillances de notre économie, et singulièrement de notre appareil industriel, résultat d'un manque d'anticipation dans la décision publique.

Retour de la souveraineté

C'est pourquoi resurgit une notion qui avait été hier – mondialisation oblige – reléguée au second plan, celle de la souveraineté. Qu'elle soit énergétique ou alimentaire, allant même jusqu'à l'industrie, la souveraineté s'affirme à nouveau dans un monde qui est, selon l'expression d'Emmanuel Macron,

« fracturé ». La guerre en Ukraine, depuis une année, oblige à repenser les conditions de formation d'une sécurité énergétique et alimentaire. L'UE semble en avoir pris conscience, mais sans trop d'engagement collectif, et, en ce domaine, la France apparaît bien isolée. Il en va pourtant de l'avenir car, selon certaines projections, la France pourrait ne plus figurer, à l'horizon 2030, c'est-à-dire demain, dans les dix premières économies les plus puissantes du monde.

On ferait fausse route à penser que la restauration de la souveraineté alimentaire sert de paravent au « productivisme », comme certains le pensent. Alors que des pays très dépendants de l'extérieur pour se nourrir – et la liste est longue et composée de pays géographiquement proches – éprouvent de sérieuses difficultés pour importer des denrées, il serait dangereux de ne pas répondre aux demandes qu'ils adressent à de grandes nations productrices de denrées agricoles, au risque de les voir se tourner, comme ils l'ont fait en 2022, vers la Russie et sa gigantesque production de blé, et d'entretenir par voie de conséquence, la fracturation du monde. L'insécurité alimentaire en est une partie intégrante. A mettre en regard avec une production ukrainienne de grains attendue en forte baisse en 2023, passant de 86 à 58 millions de tonnes (celle du blé de 33 à 24 millions de tonnes, selon le CIC).

Perspectives

La stratégie agricole de la France – pour ne rester que sur ce périmètre, car on peut légitimement s'interroger sur celle de l'UE – ne commencera que si elle affronte celles des autres, dans la mesure où l'une des caractéristiques fondamentales du monde réside dans l'altérité. C'est la définition même de la souveraineté que de décider par soi-même et pour soi-même, à supposer que la France soit dotée d'une force de conviction suffisante pour emmener l'UE dans son sillage. Cela renvoie à l'impérieuse nécessité de construire un nouveau contrat entre l'UE et les Etats membres et entre ces derniers et les citoyens, et dont l'un des registres portera indéniablement sur l'agriculture.

Un nouveau vent de l'histoire s'est levé à l'Est un 24 février 2022, dans le sillage d'un mois d'été de 2014. Il réorganise en profondeur les périmètres géographiques et géoéconomiques, tout en attisant les rivalités entre souverainetés nationales. Il a détruit les croyances et les certitudes qui paraissaient solidement ancrées dans les esprits. Un vent qui surplombe désormais les attentes déçues des sociétés. Reste à savoir si, du côté du politique, on sera en mesure d'en prévoir la force et la direction. Et, surtout, d'en utiliser les courants pour mieux redéfinir notre place dans le monde.

Contact : Thierry Pouch

thierry.pouch@apca.chambagri.fr

La société OpenAI a mis en ligne à l'attention du grand public le robot conversationnel chatGPT qu'elle a développé ces dernières années. Les textes générés par cet outil sont assez troublants par leur qualité toute humaine. Nous avons sollicité chatGPT sur le revenu agricole en France ; sa réponse fut prudente et technique ; on aurait pu la trouver dans une publication institutionnelle rédigée par un individu réel, de chair, d'os et de vie sociale.

ChatGPT¹, qu'est-ce que c'est ?

ChatGPT est un robot conversationnel conçu par la société américaine OpenAI, spécialisée dans le domaine de l'intelligence artificielle. La fonction première de chatGPT est de générer du texte pour répondre aux requêtes qu'on lui soumet sur une interface disponible sur le net. ChatGPT peut générer des réponses textuelles dans plusieurs langues dont le français.

OpenAI qui produit chat GPT est une structure qui a été créée en 2015 par des personnalités comme Elon Musk (il s'en est retiré depuis). Au début le projet n'avait pas de but lucratif mais en 2020, Microsoft a investi dans OpenAI pour des développements commerciaux.

ChatGPT mobilise une banque de données encyclopédiques qui n'est pour l'instant pas connectée en direct sur internet (le projet de Microsoft est justement de faire cette connexion) ; il utilise les concepts de la linguistique formelle (le langage est un système de signes) et les outils de l'intelligence artificielle. Pour mieux comprendre son fonctionnement, on peut interroger chatGPT lui-même, ou consulter des articles grand public pour des synthèses pédagogiques².

Routine de discours

Nous avons sollicité chatGPT sur le revenu agricole par une formulation laconique : « agricultural income in France » ; chatGPT s'exprime dans toutes les langues mais nous avons utilisé l'anglais qui est la langue maternelle de l'AI (même si les robots parlaient tchèque à leurs débuts). Sa réponse est juste et sans confusion (illustration 1).

Nous avons interrogé chatGPT au niveau macroéconomique (« in France »), il nous répond au même niveau. Des facteurs explicatifs du revenu agricole sont évoqués ainsi que quelques enjeux auxquels l'agriculture française doit faire face aujourd'hui. La conclusion du texte est plutôt positive et souligne les atouts de l'agriculture française dans la compétition internationale.

ChatGPT propose une réponse technique et bien articulée qu'on pourrait utiliser sans changement si on voulait parler du revenu agricole en France sans faire de vagues. ChatGPT propose une routine de discours avec des éléments de langage que l'on trouve dans la littérature institutionnelle en matière de revenu agricole. Pour qui voudrait déconstruire l'idéologie du discours économique dominant, cette routine de discours serait une ressource de premier ordre.

Un script et un graphique

Le domaine de compétence de chatGPT est large ; Eric Mauvière qui a participé à la mise en valeur et à l'accessibilité des données du recensement agricole de 2020 signale sur son compte twitter un script écrit par chatGPT en langage de programmation R pour réaliser un graphique³. Sollicité par un data analyst américain, Connor Mc Laughlin, par la question "Create a line chart with two data series trended over time, using ggplot2", chatGPT propose un script opérationnel que nous avons utilisé tel quel avec les valeurs de deux indicateurs du revenu agricole issus du compte de l'agriculture nationale calculé chaque année par l'INSEE : la valeur

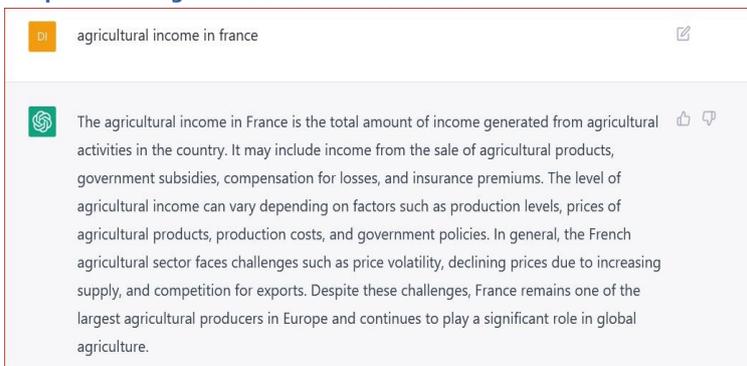
ajoutée de la branche agricole au coût des facteurs en valeur globale (VABcf) et par actif (VABcf/UTA). En prime, le graphique utilise la charte graphique du journal The economist (graphique 1).

Economie de la connaissance

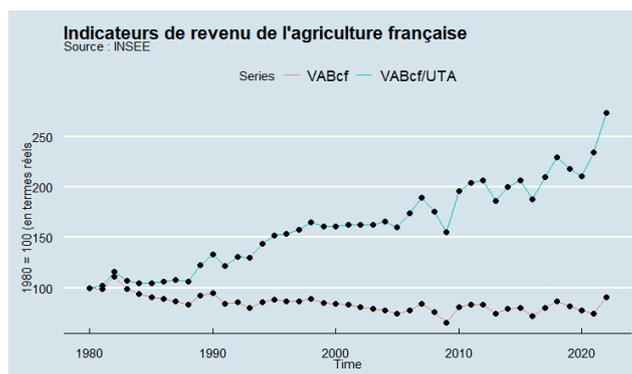
Evidemment, ce genre d'outils va considérablement changer notre rapport à la production et à la diffusion des connaissances ; les déraillements de ce type de projets à leurs débuts ont de quoi inquiéter : production d'informations erronées (le chatbot Bard de Google qui se méprend sur les exo-planètes découvertes par le télescope spatial James Webb lors de sa présentation au public, le 6 février dernier), diffusion de discours haineux (en 2016, le robot Tay de Microsoft a été mis hors ligne 16 heures après son lancement car il produisait des contenus racistes et orduriers) ; sans compter les rémunérations inégales des acteurs du domaine de la connaissance (travail souvent gratuit des producteurs) et même les troubles de la personnalité que peuvent occasionner les machines bavardantes (voir les publications du psychiatre Serge Tisseron sur ce sujet).

Il en va de chatGPT comme de toutes les innovations de la connaissance dans la société contemporaine capitaliste et mondialisée : ce sont des outils d'émancipation et de domination, en même temps.

Illustration 1 : copie d'écran du texte généré par chatGPT à la question « agricultural income in France »



Graphique 1 : graphique réalisé avec un script en langage de programmation R rédigé par chatGPT



Contact : Didier Caraes

didier.caraes@apca.chambagri.fr

¹ Le terme ChatGPT est composé du mot anglais « chat » qui signifie converser de manière informelle (bavarder) et de l'acronyme GPT mis pour « Generative Pre-trained Transformer », en français Transformateur génératif pré-entraîné, ce qu'on pourrait traduire en langage commun : modèle de traitement du langage pré-entraîné sur un grand corpus de textes pour faire diverses opérations langagières.

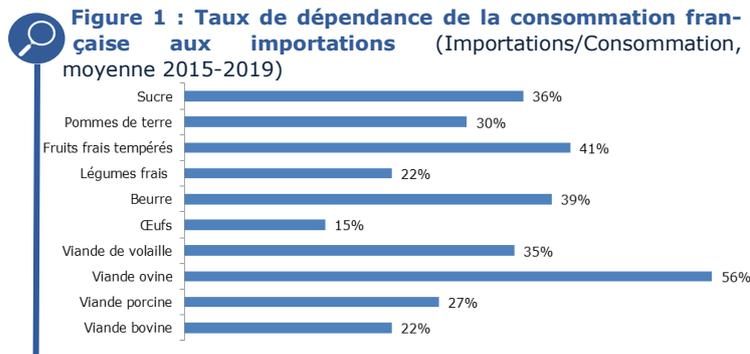
² Celui-ci par exemple : <https://scoms.hypotheses.org/105>

³ <https://twitter.com/ericMauviere/status/1616404373516460033?t=qAl-RjxtVWjdsV7HSQITnQ&s=03>.

DIMINUER LES IMPORTATIONS : QUI DOIT FAIRE L'EFFORT ?

Nous évoquons la question de la restauration dans notre précédente publication. Les appels à soutenir l'agriculture française sont bien souvent adressés à l'attention des Français en tant que consommateurs et citoyens, à qui l'on demande de privilégier l'origine France dans leurs achats alimentaires. De nombreuses raisons peuvent être invoquées et sont d'ailleurs des motivations pour ces mêmes consommateurs – que nous sommes tous – lorsque nous effectuons nos achats : préservation d'une agriculture nationale source d'emplois en amont et en aval, qui entretient les paysages et fournit des services environnementaux, préservation de savoir-faire par exemple pour des denrées sous SIQO...

Oui, nous dépendons notamment des importations pour une partie de notre consommation (figure 1).



Source : FranceAgriMer¹

Mais force est de constater que ce type de communication, qui vise les achats alimentaires, omet souvent deux pans de la consommation : le champ du hors domicile et celui des produits transformés, dont les plats préparés. Or, la capacité des consommateurs à orienter leurs achats en fonction de l'origine diminue fortement sur ces deux volets, alors qu'ils constituent une part non négligeable des dépenses alimentaires. Nous consacrons environ un quart de nos dépenses alimentaires à la restauration hors foyer (collective ou commerciale – RHF)², et 4 % des achats alimentaires pour la consommation à domicile à des plats préparés (Insee).

En ce qui concerne la RHF, l'affichage de l'origine est obligatoire pour les viandes (bovine – depuis 2002, et depuis le 1er mars 2022 pour la volaille et la viande porcine et ovine). Néanmoins, ce n'est obligatoire que pour les viandes achetées brutes par les établissements, et non pour celles achetées transformées ou préparées en amont. C'est une première limite. Une autre observation : ces indications de l'origine sont souvent apposées, pour la restauration commerciale, sur des supports en dehors de la carte (panneau apposé au mur par exemple), ce qui peut constituer une limite à la prise de connaissance par le client de cette information. Par ailleurs, le reste des produits (œufs, fromages, fruits et légumes...) n'est pas concerné par l'obligation d'affichage du pays d'origine.

Pour ce qui est des produits alimentaires vendus aux consommateurs, l'étiquetage de l'origine est obligatoire pour les viandes bovine, porcine, ovine, caprine et de volailles, le miel, l'huile d'olive et les fruits et légumes frais. Le marquage des œufs comprend également le pays d'origine. Une expérimentation a également été conduite à partir de 2017 sur l'étiquetage obligatoire de l'origine du lait conditionné, ainsi que des viandes et du lait présents dans les produits transformés. Elle a pris fin au 1er janvier 2022 – et même dès mars 2021 pour le lait, Lactalis ayant contesté le décret portant l'obligation devant le Conseil d'Etat. En effet, conformément à l'article 39 du règlement européen 1169/2011 sur l'information des consommateurs, « les États membres ne peuvent introduire des mesures concernant l'indication obligatoire du pays d'origine ou du lieu de provenance des denrées alimentaires que s'il existe un lien avéré entre certaines propriétés de la denrée et son origine ou sa provenance ». L'expérimentation a été annulée pour le lait sur la base de l'absence de démonstration du lien entre origine et propriétés du produit. Désormais, les produits transformés ne font plus l'objet d'obligation d'afficher l'origine des ingrédients, à une situa-

tion près : « lorsque l'étiquetage fait apparaître l'origine d'une denrée alimentaire et que celle-ci diffère de celle de son ingrédient primaire, l'indication de l'origine de l'ingrédient en question devient obligatoire. L'ingrédient primaire est défini comme l'ingrédient entrant pour 50 % ou plus dans la composition d'une denrée ou le/les ingrédients qui sont habituellement associés à la dénomination de cette denrée par le consommateur »³.

Pourtant, l'alinéa 2 de l'article 26 du même règlement (UE) 1169/2011 stipule que : « l'indication du pays d'origine ou du lieu de provenance est obligatoire dans les cas où son omission serait susceptible d'induire en erreur les consommateurs sur le pays d'origine ou le lieu de provenance réel de la denrée alimentaire ». Etrange formulation : l'absence d'indication sur l'origine n'est-il pas de facto susceptible d'induire en erreur le consommateur, puisqu'il ne dispose d'aucune information pour conclure ?

Il est primordial de s'intéresser à ces enjeux, puisque l'on peut constater des différences très nettes au niveau de l'origine des approvisionnements selon les circuits. Un exemple bien connu est le cas de la viande de volaille. Sur la base d'entretiens, une étude de FranceAgriMer⁴ parue en 2021 a permis de reconstituer la présence des importations de volailles selon les différents opérateurs et circuits. Les différences sont extrêmement marquées. D'une part en grande distribution, entre produits frais, c'est-à-dire les volailles entières ou à la découpe, qui sont à 80 % d'origine France, et les produits transformés : 75 % et plus de viande d'origine France sur les produits dits élaborés (nuggets et cordons bleus), 50 à 65 % pour les charcuteries de volailles, et 20 à 50 % seulement pour les sandwiches et pizzas. D'autre part entre grande distribution et autres circuits : grossistes, transformateurs, RHD, circuits très demandeurs en filets. On observe également des divergences au sein même de la restauration :

- les chaînes de restauration « classique » se fournissent majoritairement en viande de volaille française ;
- les enseignes de restauration rapide importent en moyenne 50 % de la viande de volaille ;
- les chaînes de boulangerie importent 80 % de la viande utilisée par exemple dans les sandwiches ;
- les établissements de cuisine du monde importent 70 à 90 % de la viande servie, à l'instar des kebabs qui importent des broches de viande de poulet prêtes à l'emploi transformées en Allemagne, ou encore des restaurants japonais qui servent des brochettes de poulet produites en Thaïlande ;
- en restauration collective, 40 % seulement des volailles utilisées sont d'origine France.

Ainsi, la seule observation des taux de couverture ou des taux de dépendance aux importations agglomérés ne suffit pas, en ce qu'elle cache le rôle des différents circuits dans les flux d'imports.

Figure 2 : Taux de dépendance aux importations selon les circuits

	GMS	RHD	IAA
Viande bovine	7%	52%	35%
Jus de pomme			50%
Compotes de pommes			10-25%
Laits	2%	20%	
Crèmes	6%	30%	70%
Yaourts et desserts	2%	5%	9%
Fromages	14%	26%	58%
Beurre	5%	24%	61%

Sources : calculs CDA France d'après Idele, et FranceAgriMer⁵

Différentes explications peuvent être données à ces écarts. Parmi elles, on peut notamment relever le déficit en capacités de transformation (à l'instar des pommes de terre ou des jus de fruits tempérés) : les unités de transformation n'ont pas suivi la hausse de la consommation. Pour d'autres produits, le manque de volumes d'origine France est également invoqué, comme pour les œufs coquilles. Il n'en reste pas moins qu'en matière de solidarité avec la production agricole française, les consommateurs apparaissent accomplir leur part du travail, dans la mesure de l'information qui leur est mise à disposition.

Contact : Marine Raffray
marine.raffray@apca.chambagri.fr

¹FranceAgriMer (2020), Compétitivité des filières agro-alimentaires françaises

²Calculs d'après les données de l'INSEE, Comptes de la Nation, Consommation effective des ménages par fonction

³<https://www.economie.gouv.fr/dqccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/Etiquetage-des-denrees-alimentaires>

⁴FranceAgriMer (2021), Analyse des flux d'importation de volaille en France

⁵Idele (2019), Où va le bœuf ?, Economie de l'élevage n° 503 ; FranceAgriMer (2020), Panorama statistique des fruits et légumes transformés 2020 ; Idele (2020), Où va le lait ?, Economie de l'élevage n° 513

CAFÉ AVEC OU SANS SUCRE ?

Contrairement à la décélération du prix du blé, qui semble retrouver son niveau d'avant-guerre, le sucre affiche une santé de fer. Son prix ne cesse d'augmenter depuis la fin du second semestre de l'année 2020, confirmant ainsi que la flambée des prix agricoles a précédé le choc du conflit militaire entre l'Ukraine et la Russie. A la clôture du marché le 6 février 2023, il cotait légèrement plus que 510 € la tonne. Nul doute que ce dynamisme haussier du cours du sucre se répercutera sur le coût du kilo de cette denrée nécessaire à la pâtisserie ou au café, si l'on insère quelques grammes de ce produit dans le café.

Comment expliquer que le marché du sucre se distingue des autres denrées agricoles qui, pour la plupart, sont orientées à la baisse depuis la fin de l'année dernière ? Si le prix du sucre ne cesse de grimper, c'est d'abord en raison d'une production brésilienne engluée dans des inondations importantes qui ont jalonné l'année 2022, et qui est principalement destinée à la fabrication d'éthanol. Premier producteur mondial de sucre tiré des plantations de canne. La contraction de la récolte brésilienne, qui pèse près de 50% du marché mondial, affecte nécessairement les volumes disponibles, lesquels font face à une demande toujours dynamique, surtout en Asie. En concentrant l'usage de la canne à la fabrication d'éthanol, les producteurs brésiliens montrent que le différentiel de rentabilité penche en faveur de ce biocarburant. Cela occasionne de moindres disponibilités sur le marché qui contribue depuis l'an dernier, à faire pression sur le prix. Rappelons que le Brésil est le premier producteur et exportateur mondial de sucre, devant l'Inde.

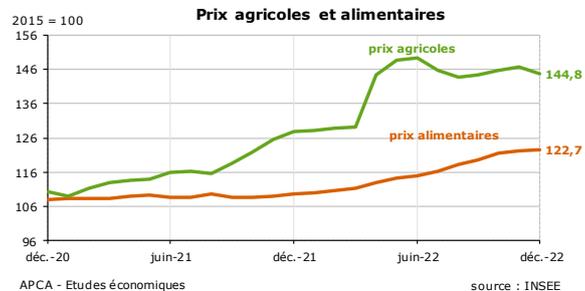
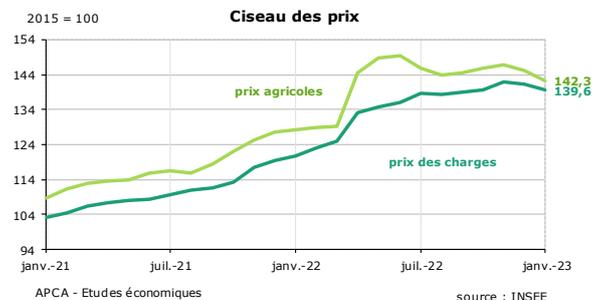
L'Inde justement, qui apporte son tribut à la tendance haussière du prix mondial du sucre. Depuis le printemps 2022, New Delhi a progressivement élargi sa politique de restrictions aux exportations, d'abord sur le blé, ensuite sur le riz, puis sur le sucre, produit soumis désormais à des quotas d'exportation. A cela s'ajoute les pluies abondantes qui ont ces dernières semaines, touché le pays, en particulier dans la région de Maharashtra.

Le ralentissement de l'offre mondiale de sucre trouve aussi son origine dans l'impact que la guerre en Ukraine a eu sur les prix de l'énergie. Même en repli, le prix du baril de pétrole est resté élevé en 2022 - il fluctue depuis janvier autour de 80 à 82 \$ - entraînant un rationnement de l'offre de sucre, puisque la production de ce bien à la double finalité alimentaire et énergétique, nécessite un usage intensif en énergies fossiles. Avec l'alourdissement des coûts de production, les sucreries ont diminué les volumes.

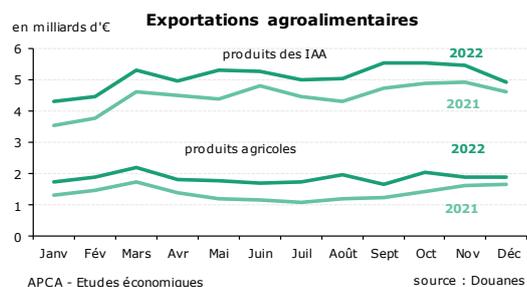
L'année 2023 devrait se distinguer par une prolongation de la hausse du cours du sucre. Outre les incertitudes climatiques et le différentiel entre sucre et éthanol, c'est bien du côté de l'UE, et singulièrement de la France qu'il convient de braquer les regards. L'interdiction de l'usage des néonicotinoïdes par la Cour de Justice de l'UE (CJUE) est porteuse d'un abaissement de la production et des rendements en France, neuvième producteur mondial et premier producteur de l'UE. De quoi entretenir la tension sur le prix, par le jeu du rationnement de l'offre, rationnement se cumulant à l'échelle mondiale. De quoi également participer de l'inflation des prix alimentaires, puisque le sucre n'est pas seulement consommé en l'état, mais entre également dans certains produits alimentaires comme les confitures, la biscuiterie, la confiserie....

Les industries utilisatrices de sucre sont désormais exposées à un double risque : celui des quantités qui manqueraient sur le territoire nationale, ouvrant la voie à un surcroît d'importations - en cumulé de janvier à novembre, les importations françaises de sucre se sont élevées à près de 300 millions d'€ - de nature à rogner sur l'excédent commercial - +770 millions d'€ en 2022. Celui d'une augmentation de leurs coûts de production, pouvant se répercuter sur le prix à la consommation. N'est-ce pas ce que l'on appelle un cercle vicieux ?

Contact : Thierry Pouch



% (Source : INSEE)	% 1 mois	% 12 mois	% 24 mois
prix alimentaires	1,7%	13,3%	15,1%
prix agricoles	-2,0%	11,1%	30,8%
prix des charges	-1,2%	15,8%	35,5%
inflation	0,4%	5,8%	8,8%



Solde du commerce extérieur agroalimentaire		
Source : Douanes/SSP		
En milliards d'€	en décembre	Cumul 12 mois
2022	0,467	10,322
2021	0,570	8,175

Chambres d'agriculture France

9 avenue George V — 75008 Paris

Tél : 01 53 57 11 40

Siret 180070047 00014

Directeur de la publication : Thierry Pouch

Mise en page : Odile Martin-Lefèvre

Service Etudes économiques et prospective

Nos articles sur le même thème

- Analyses et Perspectives n°2212, décembre 2022, « *Quand la guerre en Ukraine rebat les cartes de la stratégie environnementale et commerciale de l'UE et plus encore Guerre - inflation - dollar : quand l'économie mondiale danse sur un volcan* »

- Lettre Economique n°433, janvier 2023, « *Le commerce : une réponse à la crise climatique ?* »

www.chambres-agriculture.fr



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Liberté Égalité Fraternité